



Azerailles le 21 août 2020

Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques

Section de Meurthe-et-Moselle

Adresse :

1 ter rue du Général Leclerc

54122 AZERAILLES

Président : Henri BAN

03 83 75 55 90

06 86 89 66 62

Courriel : ban.henri@orange.fr

Site internet : amopa54.fr (Site créé par RZ)

Objet : Voyage Moscou/Saint-Pétersbourg

Madame, Monsieur, Chère Amie, Cher Ami,

Nous revenons vers vous à propos du voyage organisé en direction de Moscou/Saint-Pétersbourg du 30 septembre au 8 octobre 2020.

Malheureusement nous avons été amenés à annuler ce voyage.

Dans notre précédent courrier du 09 juillet dernier, nous vous demandions de nous faire parvenir votre passeport pour que l'agence de voyage puisse faire établir les visas.

A la date prévue nous n'avons pu présenter que 8 passeports sur les 38 prévus (donc 30 personnes ne souhaitent plus participer), et de ce fait, les conditions d'organisation du voyage n'étaient plus les mêmes et nous avons dû négocier les modalités d'annulation, ce qui ne fut pas aisé, l'agence insistant sur le point que l'annulation était de notre volonté.

Les différentes indemnités d'annulation prévues au contrat (Contrat Groupe N° EU-GB-GX-P-09-102-20)

Article IV : Notre prix ne comprend pas :

L'assurance annulation à souscrire à la signature du contrat : 30 €. Non remboursable en cas d'annulation

et à l'annexe « Nos conditions particulières de vente » article IX « Annulation Groupes » et § 9-2 *annulation partielle au sein d'un groupe :*

Frais d'annulation par personne pour désistement partiel :

-De la signature du contrat à 31 jours du départ : Frais de dossier 150 €.

Claude LAVICKA a particulièrement insisté pour que cette dernière clause ne soit pas appliquée et à l'issue de la négociation il a été convenu ce qui suit :

- L'assurance de 30 €/personne n'est pas remboursable.
- Les frais d'annulation de 4500,00 € (30 personnes X 150,00 €) seront transformés en un avoir sur le prochain voyage que nous organiserons avec l'agence.
- L'agence nous rembourse la somme versée diminuée de 4500,00 € et des 1200,00 € d'assurance.

Siège social : Ministère de l'Éducation nationale

Secrétariat national : 30, avenue Felix Faure - 75015 Paris

Tél.: +(33) 01 45 54 50 82 - **Courriel :** amopa.courriel@orange.fr - **Site internet :** <http://www.amopa.asso.fr>

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 26 septembre 1968

En ce qui nous concerne, les personnes qui ont manifesté leur désir d'annuler leur voyage n'auront donc pas à déboursier les indemnités d'annulation (ce qui n'est pas négligeable).

Dès que l'agence de voyage nous aura reversé la somme qui nous revient, Claude LAVICKA vous remboursera la somme (ou le chèque non tiré) que vous avez versée diminuée des 30,00 € d'assurance et des 120,00 € somme arrondie (118,42 € 4500,00 €/38 personnes) représentant l'avoir pour le prochain voyage.(qui n'est pas encore prévu)

Pour celles et ceux d'entre vous qui ne souhaiteront pas y participer, cet avoir vous sera alors restitué lors de l'appel de fonds du premier versement.

Nous restons à votre disposition pour toute explication nécessaire et regrettons de ne pas avoir pu effectuer ce séjour russe.

Nous vous assurons de notre dévouement et vous présentons nos plus cordiales salutations.

Le Trésorier

Claude LAVICKA

Le Président



Henri BAN